

**ADAPEI-ARIA DE VENDEE**  
**Siège Social : Moulleron Le Captif (85009)**  
**Route de Beaupuy, Le Plis Saint Lucien – CS 30 359**

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire  
du Jeudi 26 septembre 2024

Le 26 septembre 2024, à 18h00, s'est tenue l'Assemblée Générale Ordinaire en présentiel au Siège Social de l'Adapei-Aria de Vendée à Moulleron Le Captif.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Pierre BLANCHARD en sa qualité de Président du Conseil d'Administration. Madame Thérèse VENDET assure le secrétariat en sa qualité de Secrétaire du Conseil d'Administration.

La convocation a été faite par l'envoi d'un courrier à chaque adhérent contenant l'invitation, conformément à l'article 8.1 des statuts de l'association et une information a été faite par voie de presse (Ouest France le 5 septembre 2024).

Afin d'assurer une meilleure accessibilité au vote, et de permettre au plus grand nombre de pouvoir voter, le conseil d'administration a décidé de mettre en œuvre un vote par voie électronique, permettant à chaque adhérent de participer à la vie de l'association.

Chaque adhérent a reçu son identifiant et mot de passe en amont de l'AGO et a pu voter en ligne sur la plateforme de vote en ligne « AGATHE eklesio » à compter du 12 septembre 2024 à 14h00 jusqu'au jeudi 26 septembre 2024 à 18h30, via le lien suivant :

<https://www.oneclick.myvotaccess.com/frontal/#/login/m/acnv>

Chaque adhérent à jour de son adhésion 2024, au jour de l'ouverture du vote en ligne, a eu la possibilité de prendre connaissance des différents documents présentés sur le site de vote en ligne et exprimer ainsi en toute objectivité son avis sur chacune des résolutions proposées. Ces documents étaient consultables également le jour de l'AGO sous forme papier pour ceux à approuver et/ou via une tablette permettant de se connecter sur la plateforme de vote en ligne.

Ci-après la liste des documents présentés sur le site de vote en ligne pour approbation et pour l'élection des membres du CA :

- le PV de l'AGO du 20/06/2024,
- le Projet Associatif 2025-2029,
- les résolutions soumises au vote,

en cohérence avec l'ordre du jour de l'AGO ci-après proposé par le Conseil d'Administration :

- Présentation du procès-verbal de l'AGO du 20 juin 2024 pour approbation,
- Présentation du Projet Associatif 2025-2029 de l'Adapei-Aria de Vendée, proposé par le Conseil d'Administration, pour approbation,

- Clôture des votes réalisés par voie électronique et annonce des résultats,
- Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26/09/2024.

**A 18h00, le Président ouvre la séance** en évoquant le sommaire et en introduisant le projet associatif 2025-2029 à travers les propos ci-après :

*« Bienvenue à cette Assemblée Générale. Ce n'est pas une AG ordinaire habituelle, avec rapport d'activités, financier, orientation. Ce n'est pas non plus une AG extraordinaire, comme celle de mars dernier pour les statuts. L'objet essentiel de cette Assemblée Générale, c'est le Projet Associatif 2025-2029, que le Conseil d'Administration a validé et qui est soumis à l'approbation des membres de l'association, c'est à dire les adhérents. Nous avons choisi la simplicité et la sobriété, mais cela n'enlève en rien l'importance de cette AG pour l'Association. Donc, cela se passe ici au siège. Ont été conviés les adhérents, évidemment, et aussi tous les directeurs, qui seront des moteurs indispensables de la mise en œuvre concrète de ce Projet Associatif.*

*Ce projet fait suite au projet 2018-2022, avec des points en commun, mais aussi des évolutions, de nouvelles approches, qui nous ont semblé correspondre davantage aux besoins des personnes accompagnées et aux évolutions actuelles.*

*Le projet va vous être présenté à plusieurs voix, par les 9 membres du bureau, qui ont été élus par le Conseil d'Administration qui a fait suite à l'AGO de juin dernier. Il y a des anciens, et aussi des nouveaux. Isabelle CHEVRIER, vice-présidente, Jean-Louis BLANCHET, vice-président, Patrick GERVIER, trésorier, Thérèse VENDET, secrétaire du CA, David RENONCE, trésorier-adjoint, Alain GABARD, secrétaire-adjoint, Marie-Odile RAMBAUD et Félix BOSSARD.*

*Avant cette présentation, Maëva GUILLEMAIN va vous expliquer comment ce Projet Associatif a été construit. Depuis quelques semaines, Mme GUILLEMAIN est directrice du Centre d'Habitat de Pouzauges, du Centre d'Habitat de Chantonay et de la Résidence Autonome de Bournezeau. Auparavant et jusqu'à ce jour, elle a été pilote, animatrice, rédactrice, etc. Une aide précieuse et essentielle à la réalisation de ce document. Sans son travail, cela aurait été bien compliqué ! Merci Madame GUILLEMAIN.*

*Le vote électronique est ouvert depuis le 12 septembre. Beaucoup ont déjà voté, mais ce n'est pas terminé. Jusqu'à 18h30, il reste encore 15 minutes environ pour voter ; si des adhérents qui ne l'ont pas encore fait souhaitent voter, c'est possible. Si quelqu'un a besoin d'une aide technique pour voter, c'est possible. Qu'ils se signalent auprès de Mme RENARD.*

*Autre chose. Les questions-réponses. Vers la fin de cette assemblée, Monsieur CLAUDON, le Directeur Général, et moi, nous prendrons un temps de 10 minutes pour répondre à vos questions. Dès maintenant, vous pouvez préparer votre ou vos questions, de préférence en les inscrivant sur un papier, que vous pourrez remettre à Mme RENARD. Il ne peut pas s'agir de demandes personnelles individuelles, qui se traitent dans un cadre individuel.*

*Avant de laisser la parole à Maëva Guillemain, je voudrais vous faire part, à vous qui êtes adhérents et vous les Directeurs, de 3 réflexions qui sont en fait très en lien avec le Projet Associatif :*

- *La place du handicap dans notre société. Cet été, deux énormes coups de projecteurs sur le handicap dans notre pays. Les Jeux Paralympiques ! Et le film "Un petit truc en plus" avec plus de 10 millions de spectateurs. Il s'agit de deux regards bien différents sur le handicap. Parmi les personnes de l'Adapei-Aria de Vendée, certaines se reconnaîtront surtout dans les Jeux Para, et d'autres, plus nombreuses, je pense, au travers du film qui, à mes yeux, peut faire penser à des personnes accompagnées dans les CH ou les ESAT de l'Adapei-Aria de Vendée. Ces deux événements furent, en effet, de vrais coups de projecteurs sur le handicap. A présent, c'est l'automne, il pleut, la fête est finie, pas de ministre pour le handicap et il faut faire des économies... Le handicap n'est pas la priorité. Donc, nous n'avons pas le choix. Le CA, le DG et le Comité de Direction sont, et vont continuer à devoir être, très attentifs aux équilibres économiques, en veillant à apporter le meilleur service possible aux personnes. Il s'agit d'allier le Projet associatif, qui se veut réaliste, et le CPOM.*
- *Une spécificité du handicap : le temps long et lent. Il y a deux autres secteurs médico-sociaux proches, qui eux, touchent tout le monde et ne concernent qu'une partie de la vie. L'enfance commence tôt, mais finit tôt : 15, 18, 20 ans !... Le secteur des personnes âgées et de la dépendance commence tard... A l'inverse, le handicap ne touche qu'une fraction de la population et il a la particularité de durer toute une vie. Cela impacte la personne, mais aussi ses plus proches : familles, parents, frères et sœurs. Comment prendre en compte cette notion de durée, d'histoire longue ? Et le plus souvent, les changements sont difficiles. Une certaine lenteur est inévitable. Comment concilier les exigences multiples de la société, les finances, les besoins et attentes des personnes, les attentes des familles. Dans le Projet, il est beaucoup question, de parcours, d'anticipation, de triple expertise.*
- *Une 3ème réflexion vient de l'Unapei et donc des 330 associations qui y sont affiliées. L'Unapei lance le Laboratoire Unapei de l'Engagement. Tout le monde s'interroge. Comment faire perdurer le mouvement associatif, parental ? Comment faire naître et valoriser l'engagement, renouveler, fidéliser. Quel sens donner ? Va-t-on vers une privatisation du secteur du handicap, comme dans le secteur des crèches ou des personnes âgées ? L'Unapei s'interroge, l'Adapei-Aria aussi. A ce stade, on ne peut pas en dire davantage, Ces questions se posent à notre association. Il nous faudra y réfléchir et nous y reviendrons, j'en suis convaincu. »*

Après le discours du Président, **Madame Maëva GUILLEMAIN**, professionnelle ayant coordonné la préparation du projet associatif **explique brièvement la genèse et la méthode de préparation du Projet Associatif 2025-2029** : expressions des familles recueillies à l'occasion de rencontres organisées en février 2024, questionnaire à l'ensemble des salariés, séance de réflexion avec l'ensemble des managers, groupe de travail rassemblant des membres du comité de direction et des administrateurs, comité de rédaction travaillant avec le Conseil d'Administration.

**Des membres du BUREAU de l'Association présentent ensuite les principes guides du projet et les grandes orientations du Projet Associatif 2025-2029 soumis à approbation :**

- Un parcours anticipé et adapté avec la personne
- Une triple expertise permettant un parcours serein pour tous
- Une inclusion accompagnée
- Un accompagnement bienveillant dans une démarche d'amélioration continue
- L'évolution de l'offre et l'innovation
- Un accompagnement et soutien aux proches aidants

➤ **Le Président, Monsieur BLANCHARD présente les principes guides du projet** – spécifiques à l'Adapei-Aria de Vendée. Ces principes se retrouveront à l'intérieur de toutes les grandes orientations du Projet Associatif. Notre projet s'inscrit en phase avec 3 grands principes mis en avant par l'UNAPEI – l'autodétermination, la triple expertise et l'innovation sociale - et avec 6 principes spécifiques à l'Adapei-Aria de Vendée qui sont :

- La personne au centre de son parcours
- La bienveillance
- La place des familles
- L'engagement et le militantisme
- Le partage et la coopération
- L'inconditionnalité de l'accompagnement (dans les limites de nos capacités à maintenir un accompagnement digne et de qualité)

**Madame Isabelle CHEVRIER évoque « Un parcours anticipé et adapté avec la personne »** en mentionnant que chaque personne doit être l'acteur principal tout au long de sa vie. Le but est d'adapter l'offre du territoire et pas seulement l'offre de l'Adapei-Aria de Vendée.

- Que chaque parcours soit travaillé dans l'environnement de la personne avec l'étendue de l'offre locale et l'ensemble des acteurs
- Que l'adaptation de l'offre et des pratiques permette le renforcement des expérimentations, en s'appuyant sur le risque partagé
- Que les attentes, les besoins, les capacités et l'environnement de chaque personne fassent l'objet d'une évaluation globale, précise et personnalisée, afin d'optimiser le parcours
- Que l'expérience de chaque personne enrichisse les parcours du plus grand nombre

**Monsieur Félix BOSSARD évoque « Une triple expertise permettant un parcours serein pour tous »** en insistant sur le fait que l'autodétermination c'est donner à nos proches accompagnés la possibilité d'être les principaux acteurs de leur vie, en acceptant le droit à l'erreur.

- Que chaque personne soit autodéterminée et que ce principe soit accessible à tous
- Que chaque famille ou proche ait sa juste place à chaque étape du parcours de la personne
- Que chaque professionnel soit formé, tout au long de sa carrière, et dispose des compétences nécessaires au travail en interdisciplinarité avec la personne et ses proches

**Monsieur Patrick GERVIER commente « Une inclusion accompagnée »**

- Que l'association soit un acteur proactif en faveur de l'inclusion
- Que le droit commun soit sensibilisé, outillé, et informé sur les handicaps
- Que notre offre inclusive soit graduée et adaptée aux besoins de tous (hors et dans les murs) notamment par l'adaptation de nos organisations au droit commun (école, travail, vie sociale, participation sociale...)

Il précise qu'à chaque fois qu'une possibilité d'inclusion s'offre et à chaque fois que l'on peut aller la chercher ou la faire venir dans nos établissements, il ne faut surtout pas hésiter, bien-sûr selon les souhaits et capacités de chacun et en sécurisant le parcours.

Il n'y a pas d'échec dans l'inclusion, mais il peut y avoir de la non-réussite. Dans ce cas, il est indispensable pour les personnes d'avoir droit au retour afin d'éviter les ruptures de parcours.

**Monsieur David RENONCE évoque « Un accompagnement bientraitant dans une démarche d'amélioration continue » :**

- Que chacun soit partie prenante de cette démarche d'amélioration continue
- Que chaque personne ait un accompagnement de qualité avec le souci de son bien-être
- Que la personne soit accompagnée avec une prise en compte de son environnement au sens large
- Que la bientraitance soit partie intégrante de la gestion globale de l'association et du management
- Que l'impact des actions de l'association soit mesuré et objectif

Monsieur RENONCE précise que la complémentarité des différentes parties prenantes (personnes accompagnées, familles, professionnels) contribue à la démarche d'amélioration continue, et insiste sur l'importance de l'écoute, de la parole donnée y compris de manière non verbale selon les possibilités d'expression de la personne. Au-delà du fait d'être questionnées autour de l'accompagnement de leurs proches, les familles peuvent s'impliquer à travers des actions de bénévolat. En mesurant et objectivant l'impact de nos actions, nous ne devons pas exclure d'aller au-delà de la réglementation et des référentiels d'évaluation au service la qualité de l'accompagnement, pour améliorer le bien-être et la bienveillance au quotidien.

**Monsieur Alain GABARD commente « l'évolution de l'offre et l'innovation »** en mettant en avant la nécessité d'être humbles, d'accepter de passer par des moments où les solutions testées ne correspondent pas et d'être ouverts aux échanges pour trouver des réponses mieux adaptées.

- Que chaque adaptation et innovation soit une réponse apportée à des attentes ou à des besoins

**Enfin, Madame Thérèse VENDET évoque « Un accompagnement et soutien aux proches aidants »** en argumentant qu'« être proche aidant c'est naturel pour nous parents ; nous avons tous connu les répercussions importantes sur notre santé et notre qualité de vie. L'association souhaite développer des solutions de répit et mettre des outils, groupe de paroles pour des temps d'échanges entre aidants avec ou sans professionnels.

- Que chaque proche aidant puisse se reconnaître en tant que tel et intégrer s'il le souhaite une communauté d'aidant
- Que chaque proche aidant puisse trouver les outils adaptés à son besoin

**Monsieur Olivier CLAUDON, le Directeur Général, prend la parole** et ajoute qu'après l'approbation du projet associatif, ces orientations stratégiques seront intégrées aux échanges avec les autorités de contrôles et de tarification pour la construction du CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) et cite comme exemple l'intégration au prochain CPOM de l'accompagnement des aidants. Les prochaines étapes permettront de décliner le Projet Associatif en plan d'actions à 5 ans et de définir comment les principes guides et les enjeux de ce projet orienteront le contenu des projets des établissements.

**Le Président ouvre ensuite un temps dédié aux questions de l'Assemblée** transmises sur papier en cours de séance.

- Une question est posée sur les possibilités pour une personne accompagnée de pratiquer une religion.

Le Président, Monsieur Pierre BLANCHARD, apporte la réponse suivante : « L'association est apolitique et laïque et se situe dans les valeurs de la République. Pour autant nous devons permettre à chacun d'exprimer ses croyances. Chacun doit avoir sa liberté de culte mais nous n'avons pas à réserver d'espace dans nos établissements et services pour les cultes quels qu'ils soient. Néanmoins, si une personne accompagnée souhaite pratiquer un culte nous devons l'accompagner afin que la rencontre avec un religieux ou une pratique religieuse puisse se faire. »

**A 18h50, le Président annonce la clôture des votes** et appelle les deux assesseurs nommés par le Conseil d'Administration pour procéder à la lecture des résultats des votes en ligne : Madame Maryline DAVIET et Monsieur Gérard CADOR.

#### **Résultats du dépouillement des votes :**

L'annonce du résultat des votes se déroule en direct au siège social de l'Adapei-Aria de Vendée, comme suit :

- La plateforme a clôturé les votes électroniques le 26 septembre à 18h30,
- Les deux assesseurs, Madame Maryline DAVIET et Monsieur Gérard CADOR, procèdent à la lecture des résultats des votes sur la plateforme de vote en ligne. Cette lecture se passe en direct devant l'Assemblée et en présence du Président, Monsieur Pierre BLANCHARD.

- Sur un total de 580 inscrits, la plateforme du site de vote a comptabilisé 155 votants et 159 voix exprimées en comptant les pouvoirs.

Les résultats sont détaillés ci-après.

**1<sup>re</sup> RÉSOLUTION : Approbation du procès-verbal de l'AGO du 20 JUIN 2024**

*Après avoir pris connaissance du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20/06/2024, l'Assemblée Générale en approuve les termes.*

Votes pour : 153

Votes contre : 0

Abstentions : 6

Cette résolution est adoptée.

**2<sup>e</sup> RÉSOLUTION : Approbation du projet Associatif 2025-2029 de l'Adapei-Aria de Vendée**

*Après avoir pris connaissance du nouveau projet associatif de l'Adapei-Aria de Vendée proposé par le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale en approuve les termes.*

Votes pour : 151

Votes contre : 0

Abstentions : 8

Cette résolution est adoptée.

**3<sup>ème</sup> RESOLUTION : Pouvoirs pour formalités de publicité**

*L'Assemblée Générale accepte de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt prescrites par la loi.*

Votes pour : 147

Votes contre : 6

Abstentions : 6

Cette résolution est adoptée.

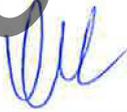
Les résultats de ce vote électronique seront publiés sur l'espace adhérent du site internet de l'Adapei-Aria de Vendée.

Le projet associatif approuvé sera annexé en pièce jointe à ce PV.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19H15 avec un mot de conclusion et de remerciement du Président.



**Le Président**  
*Pierre BLANCHARD*



**La Secrétaire**  
*Thérèse VENDET*

Pour approbation

## AGO DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024

### ANNEXE AU PV - COMPTABILISATION DES VOTES DES RÉSOLUTIONS SYNTHESE FOURNIE PAR LA PLATEFORME DE VOTE EN LIGNE

Assemblée Générale de l'Adapei-Aria de Vendée

Dates de votre événement		Synthèse de l'évènement	
Clôture des pouvoirs et inscriptions	26-09-2024 18h30	Émargement	155 émargements (159 voix)
Ouverture de la salle de vote par anticipation	12-09-2024 14h00	Vote en direct	0 votes (0 voix)
Clôture de la salle de vote par anticipation	26-09-2024 18h30	Vote par anticipation	155 votes (159 voix)
Ouverture de l'évènement	26-09-2024 18h30	Vote par procuration	0 votes (0 voix)
Clôture de l'évènement		Vote par correspondance	0 votes (0 voix)
		Visio-conférence	Non

Pour approbation

## Résultats des votes

### Approbation du procès-verbal de l'AGO du 20 JUIN 2024

Collège «1»

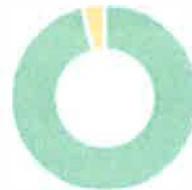
Nombre de participations en direct : 0

Nombre de participations en salle de vote : 155

Nombre de participations par correspondance : 0

Nombre de participations par procuration :

Voix exprimées : 159/360



Oui : 153 | 96.23%  
Non : 0  
Abstention : 6 | 3.77%

### Approbation du Projet Associatif 2025-2029 de l'Adapei-Aria de Vendée

Collège «1»

Nombre de participations en direct : 0

Nombre de participations en salle de vote : 155

Nombre de participations par correspondance : 0

Nombre de participations par procuration :

Voix exprimées : 159/360



Oui : 151 | 94.97%  
Non : 0  
Abstention : 8 | 5.03%

### Pouvoirs pour formalités de publicité

Collège «1»

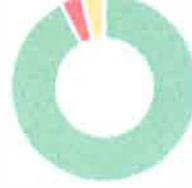
Nombre de participations en direct : 0

Nombre de participations en salle de vote : 155

Nombre de participations par correspondance : 0

Nombre de participations par procuration :

Voix exprimées : 159/580



Oui : 147 | 92.45%  
Non : 6 | 3.77%  
Abstention : 6 | 3.77%

Résultats des votes enregistrés depuis la plateforme AGATHE eklesio  
AGATHE est éditée par la société SLIB - 04 72 36 77 05 - support.agathe@slib.com

Signatures du Président et des Assesseurs :

**Le Président**  
Pierre BLANCHARD

**Assesseur**  
Maryline DAVIET

**Assesseur**  
Gérard CADOR